

## *LETTRE AUX ADHERENTS N°8*

### *FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2005*

#### 1. MISE EN CONFORMITE DE LA DECHARGE

Des avancées notoires ont été relevées lors de la dernière **CLIS** (Commission Locale d'Information et de Surveillance) du **25 février 2005**, réunie par le Sous-préfet à l'instigation de l'ACEP. En particulier, la **clôture** est enfin en voie d'achèvement. Un **portique de détection** des matières radioactives sera en fonctionnement prochainement, tout comme le sera la **torchère** qui brûlera les émanations des gaz de décomposition des enfouissements ; ces gaz sont responsables des odeurs de putréfaction que l'on sent à l'approche du site ou ailleurs, lorsque le vent les entraîne plus loin. Ces différentes installations seront visitées par les membres de la CLIS, en présence du Sous-préfet, en **juin 2005**, ce qui devrait garantir leur mise en œuvre effective à cette date. Tout ne sera pas réglé et nous maintiendrons, par notre présence dans cette commission, une **vigilance extrême**, car beaucoup reste à faire pour réduire les nuisances. Cette action n'est en rien l'acceptation d'une telle décharge. Nous persistons à penser qu'il n'y a pas obligation à construire le développement d'une commune sur un tas d'ordures, fût-il de belle taille !

#### 2. LA RESTAURATION DE L'EGLISE St MARTIN

Les travaux sont engagés. Ils entrent dans la phase la plus délicate du **renforcement des fondations** sud, en particulier, les assises du clocher. Un **nouveau plan de circulation** a été promulgué afin de détourner la circulation du tronçon de rue jouxtant la façade sud de l'église, lequel sera interdit. On aurait pu penser qu'il aurait été judicieux de partager les flux de circulation sur les axes sud et nord du contour de l'église. Mais pourquoi faire simple si l'on peut faire compliqué, les deux sens de circulation emprunteront donc l'axe nord.

#### 3. LA GARE

Notre Association avait, **dès octobre 2002**, écrit au Maire de Champigny, mais aussi à ceux de six communes voisines pour les sensibiliser à cette question. Nous avons aussi distribué un tract traduisant le souci de plusieurs de nos adhérents et de nombreux Campestriens, mais aussi des habitants des communes avoisinantes, utilisateurs de la SNCF à partir de Champigny : tous se plaignaient déjà des déplorables conditions de stationnement à la gare de Champigny. Depuis, la gare a été fermée et l'état du parking n'a fait qu'empirer. Nous rappelons aussi que l'ACEP a, de nouveau, en **décembre 2004** soulevé cette question auprès de la Communauté de communes. Il y a urgence à ce que ce dossier reçoive un traitement sérieux. Un **abri** est l'aménagement minimum attendu sur les quais pour les usagers, comme la création de **parking** l'est en extérieur. Il en va de l'existence du point de desserte SNCF. Un courrier a été adressé au Maire, relayant ainsi les attentes des usagers et faisant suite à nos interventions auprès de la Communauté de communes.

#### 4. LES MONSTRES

Nous nous réjouissons de l'ouverture des trois déchetteries intercommunales : Pont sur Yonne, Villeneuve la Guyard et La Chapelle sur Oreuse. Cela ne règle cependant pas toutes les

difficultés. En particulier : la suppression du ramassage périodique des monstres pose **un gros problème** aux personnes ne disposant pas de moyen pour transporter leurs encombrants et leurs déchets verts. Nous interviendrons auprès de la municipalité et de l'intercommunalité pour qu'une solution soit apportée.

## 5. LES ABRIBUS

Une insatisfaction se manifeste sur le **très mauvais état** des abribus et des panneaux d'information ou publicitaires qui se trouvent sur le territoire de la commune : ces mobiliers sont désuets, cassés ou simplement très sales et couverts de graffitis ou d'affiches diverses. La Communauté de communes Yonne-Nord, sollicitée par les maires, a clairement statué sur sa décision de ne pas s'engager dans la mise en place d'abribus dans les communes. Cette préoccupation, qui est la nôtre, de voir la mise à niveau de ces mobiliers a été transmise par un courrier à nos élus.

**Tous les internautes de Champigny ont maintenant accès à l'ADSL. Ceci renforce l'importance du site Internet de notre Association qui devient plus accessible.**

**Le site Internet de l'ACEP contient une foule d'informations sur la vie et les actions de l'ACEP depuis sa création. Le site Internet en est la mémoire.**

**Nous vous engageons à le visiter et à le proposer dans les « favoris » de vos amis intéressés dans la défense de Champigny !**

<http://acep.champigny.free.fr>



BULLETIN de RENOUVELLEMENT ou d'ADHESION à retourner à l'ACEP

9 place de l'église 89340 CHAMPIGNY sur YONNE

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date & lieu de naissance : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_

*Renouvelle son adhésion ou désire adhérer à l'Association ACEP*

*« Association pour le Cadre de vie, l'Environnement et le Patrimoine » à Champigny-sur-Yonne*

En qualité de :  Membre Actif (Cotisation annuelle pour 2005 : 7,5 €)

Membre Bienfaiteur (Droit d'entrée : 15 € et Cotisation annuelle : 10 €)

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'ACEP, textes dont il m'a été remis un exemplaire.

Ci-joint :  Chèque bancaire  Chèque postal  Espèces d'un montant de \_\_\_\_\_ Euro à l'ordre de l'«ACEP» représentant le montant de la cotisation pour l'année 2005.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature (avec la mention « Lu et approuvé »)